

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Élaboration du Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'église Saint-Gervais-Saint-Protais et modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) COMMUNE DE MARSAC

Le Président de GrandAngoulême a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur l'élaboration du Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'église Saint-Gervais-Saint-Protais consistant à remplacer le périmètre de 500 mètres autour de l'église de Marsac et sur la modification n°1 du PLU de Marsac, qui prévoit une adaptation des règles pour prendre en compte le projet de PDA.

Suite à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) en date du 5 mai 2023 pour la modification n°1 du PLU, le dossier n'est pas soumis à une évaluation environnementale.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 1^{er} juin 2023 à 9h au vendredi 30 juin 2023 à 17h, soit une durée de 30 jours consécutifs.

Le Président du Tribunal administratif de Poitiers a désigné Madame Yveline BOULOT en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et Monsieur Serge MANCEAU en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, au service planification de GrandAngoulême, 139 rue de Paris 16000 Angoulême et en mairie de Marsac, également lieu de permanence.

Le dossier sera également consultable :

- sur le site internet de GrandAngoulême : <http://www.grandangouleme.fr/vivre-et-habiter/urbanisme/plan-local-durbanisme-plu/enquetes-publiques-et-procedures-en-cours/>

- sur un poste informatique disponible au service planification de GrandAngoulême.

Durant toute l'enquête publique, le public pourra **consigner ses observations et propositions** dans les **registres ouverts** à cet effet au service planification de GrandAngoulême et en mairie de Marsac, ou les adresser :

- par écrit, au siège de l'enquête publique, **à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice** : Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, service planification - enquête publique Marsac - 25 boulevard Besson Bey, 16000 Angoulême ;

- par courriel, **à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice**, à : plu_communes@grandangouleme.fr

La commissaire enquêtrice recevra le public, sans rendez-vous aux dates et heures suivantes :

Le jeudi 1^{er} juin 2023

de 9h à 12h

Mairie de Marsac

Le jeudi 15 juin 2023

de 9h à 12h

Mairie de Marsac

Le vendredi 30 juin 2023

de 14h à 17h

Service planification de GrandAngoulême

139 rue de Paris à Angoulême

Les contributions écrites transmises par voie postale, les contributions écrites et orales du public formalisées pendant les permanences de la commissaire enquêtrice seront consultables au service planification de GrandAngoulême et les courriels reçus pendant la période de l'enquête publique sur le site internet de l'agglomération www.grandangouleme.fr

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par la commissaire enquêtrice qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au service planification de GrandAngoulême, sur son site internet et en mairie de Marsac, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de GrandAngoulême pourra approuver les procédures. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions de la commissaire enquêtrice. Le PDA fera l'objet d'un arrêté du préfet de région et sera annexé au PLU de Marsac.

Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême, en mairie de Marsac et au lieu concerné par la présente procédure, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service planification de GrandAngoulême, au 05.86.07.70.38 ou par courriel : plu_communes@grandangouleme.fr